Réserve Naturelle LA DESIRADE

Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de La Désirade

juin 2019

Réserve Naturelle LA DESIRADE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Conservatoire du littoral

Office National des Forêts

Sommaire

TABLE DES ILLUSTRATIONS
ACTIVITES ET OPERATIONS REALISEES SUR LA RESERVE NATURELLE EN 2018 1
1. OBJECTIF 1 : CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET NATUREL 2
2. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPACES ET DES ESPECES PROTEGES 5
3. OBJECTIF 3 : COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 9
4. OBJECTIF 4 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITE DES MISSIONS 10
5. RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE 13
BUDGET 2018 14
PREVISIONS ET OBJECTIFS POUR 2019 15
1. OBJECTIF 2 : PROTECTION ET CONSERVATION DES ESPACES ET DES ESPECES 15
2. OBJECTIF 3 : COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 15
3. OBJECTIF 4 : OPTIMISATION DES MOYENS POUR ASSURER LA QUALITE DES MISSIONS 15
4. OBJECTIF 5 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE 15
5. PREVISION DU BUDGET 2019 16
TABLE DES ANNEXES 17

Photo d'illustration sur la page de couverture en haut à gauche : A.Levesque
Les deux autres photos de la page de couverture : J-Ph.Vantighem

Table des illustrations

Figure 1 : Croquis de Petite Terre et de La Désirade - Source : C. Pavis 1
Figure 2 : Photo d'un nouveau Melocactus adulte en 2018 et apparition de ses premières fleurs – Source : RN 2
Figure 3 : Couverture du rapport d'étude - Source : RN 3
Figure 4 : Zone d'étude de l'avifaune à Désirade - Source : Rapport AMAZONA n°58 4
Figure 5 : Évolution du nombre de Sarcelles à ailes bleues. Source : Rapport AMAZONA n°58 4
Figure 6 : Évolution du nombre de Gallinules d'Amérique. Source : Rapport AMAZONA n°58 5
Figure 7 : Effectif mensuel cumulés de limicoles. Source : Rapport AMAZONA n°58 5
Figure 8 : Photo de l'enclos 1 en 2015. Source : RN 6
Figure 9 : Photo de l'enclos 1 en 2019. Source : RN 6
Figure 10 : Photo de l'enclos 2 en 2015. Source : RN 6
Figure 11 : Photo de l'enclos 2 en 2019. Source : RN 6
Figure 12 : Photo d'un panneau de la réserve naturelle rappelant la réglementation en vigueur. Source : J-Ph.Vantighem 7
Figure 13 : Carte de la zone de prospection en décembre 2018. Source : Rapport de bilan de la lutte iguane commun à La Désirade - RN 8
Figure 14 : Capture d'écran de la page d'acceuil du site de la réserve naturelle - Source : RN 9
Figure 15 : Photo de mission de surveillance par un agent de la réserve. Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes 10
Figure 16 : Photo d'animaux d'élevage en divagation sur la réserve. Source : A.Levesque 11
Figure 17 : Photo de cabri en divagation sur la réserve. Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes 11
Figure 18 : Photo d'un Melocactus intortus dévoré par un cabri. Source : RN 12
Figure 19 : Photo du dépôt de sable en réserve. Source : RN 12
Figure 20 : Panneau d'information sur les Melocactus. Source : RN 13

Tableau 1 : chef de commissionnement selon les agents. Source : RN 11
Tableau 2 : Réalisation du budget 2018. Source : RN 14
Tableau 3 : Prévision 2019 du budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN 16

Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2018

Le comité consultatif du 3 avril 2014 a acté le fait que les actions visant les espèces protégées ou ayant une forte valeur patrimoniale qui sont programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle puissent bénéficier à l'ensemble du territoire désiradien.

La plupart des actions décrites ci-dessous ont été mises en œuvre en ce sens. Elles se déclinent selon les thématiques suivantes :

- Amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégés
- Protection et conservation des espaces et espèces protégés
- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Création d'infrastructures d'accueil et de découverte de la réserve
- Communication et éducation à l'environnement
- Renforcement de la coopération régionale et internationale
- Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

Figure 1 : Croquis de Petite Terre et de La Désirade - Source : C. Pavis

1. Objectif 1 : Connaissance et suivi continu du patrimoine géologique et naturel

1.1 Suivre la population des cactées : *Melocactus intortus*

1.1.1 SE 06 : Suivi global de la population de Melocactus intortus de la réserve et SE 07 : Suivi de la population *de Melocactus intortus* sur des stations identifiées

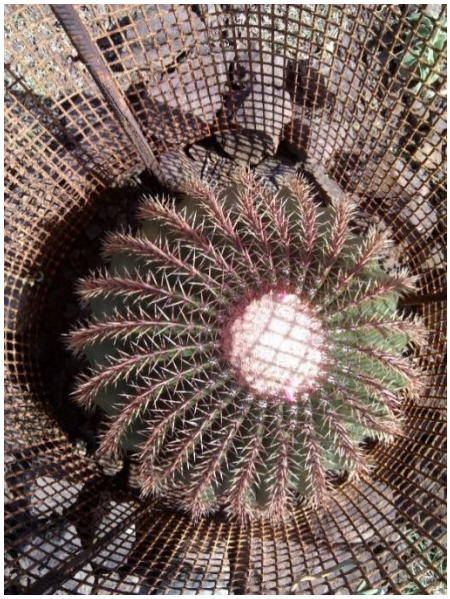

L'un des symboles de La Désirade est le Melocactus intortus aussi appelé « Tèt a langlè » par la forme qu'il prend à l'âge adulte. Espèce endémique de l'île, le Melocactus intortus fait face à plusieurs menaces (naturelles, humaines, animales) et a été placé dans la liste des espèces en danger critique d'extinction sur la liste de l'UICN (Union International pour la Conservation de la Nature).

Afin d'enrayer ce phénomène, l'association Titè ainsi que l'ONF, en collaboration, effectuent des suivis afin de connaître, à court et long terme, l'évolution du nombre et l'état sanitaire des *Melocactus Intortus* sur la réserve.

En janvier 2016, le premier suivi global a été réalisé et deux autres ont suivi en octobre 2017 et décembre 2018. Un suivi ponctuel a eu lieu en juin 2017. La rigueur est de faire au moins un suivi global par an appuyé par des suivis ponctuels.

Figure 2 : Photo d'un nouveau Melocactus adulte en 2018 et apparition de ses premières fleurs – Source : RN

Voici l'historique des actions :

10/01-24/02/2017 : une stagiaire, Soana Montout, a été accueillie au sein de l'association Titè pour réaliser une étude « Suivi de la population de Melocactus intortus sur la réserve naturelle de la Désirade ». L'étude a permis de recenser les individus protégés et d'obtenir des données sur la dynamique de la population sur la réserve via un suivi global par transect.

12/10/2017 : un suivi global a été réalisé sur tous les individus protégés

13/04/2017 : une rencontre avec l'association des éleveurs de Désirade s'est déroulée à Désirade pour discuter des enjeux de préservation de cette espèce. Cette rencontre a permis de faire un point sur la situation : les animaux présents dans ou à proximité de la réserve sont essentiellement des cabris en divagation. Les éleveurs disposent de petits troupeaux qui sont le plus souvent laissés en libre circulation. Les animaux détruisent les cactées soit par piétinement soit pour s'abreuver en période de carême. Il est difficile de lutter contre cette pratique qui est bien ancrée à Désirade.

Un partenariat avec l'éleveur Raoul Berchel a été mis en place. Monsieur Berchel possède un jardin de Melocactus intortus. Les individus sont en meilleure santé que ceux présents sur la réserve et certains sont suffisamment âgés pour se reproduire. Le partenariat vise à soutenir Monsieur Berchel dans la protection de ses individus.

10-11-12/12/2018 : Troisième suivi global qui a permis d'élaborer un premier compte-rendu analytique, de la situation et l'évolution des Melocactus intortus sur la réserve naturelle (disponible sur le site internet : https://reservesdesiradepetiteterre.com/))

1.2 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux nicheurs et migrateurs

1.2.1 SE 09 : Suivre la reproduction des oiseaux marins et limicoles, SE 10 : Suivre les autres populations d'espèces nicheuses, SE 11 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des oiseaux présents sur les salines et la Réserve

Depuis 2013, l'association AMAZONA et le bureau d'étude Levesque Birding Enterprise ont une convention d'étude avec l'association Titè pour le suivi de l'avifaune sur l'île de la Désirade. La première convention était sur la période 2013-2015 et la seconde sur la période 2016-2018.

Cette étude se décompose en plusieurs suivis :

- Le suivi de la reproduction de la petite Sterne et d'autres espèces nicheuses (Gravelot de Wilson, Huitrier d'Amérique, Échasse d'Amérique)
- Le suivi de l'ensemble de l'avifaune sur la réserve naturelle et les salines
- Le suivi des oiseaux marins nicheurs
- Le suivi temporel des oiseaux communs

Comme prévu à la fin de la convention 2016-2018, cette étude a fait l'objet d'un rapport complet qui a été transmis en avril 2019 (Lemoine V., Levesque A & Delcroix F, 2019, L'avifaune de la Désirade, bilans des suivis ornithologiques 2016-2018. Association AMAZONA. Rapport AMAZONA n°58, 44p + annexes). Il est disponible sur le site Internet des réserves. Au total 165 espèces ont été recensées sur cette île.

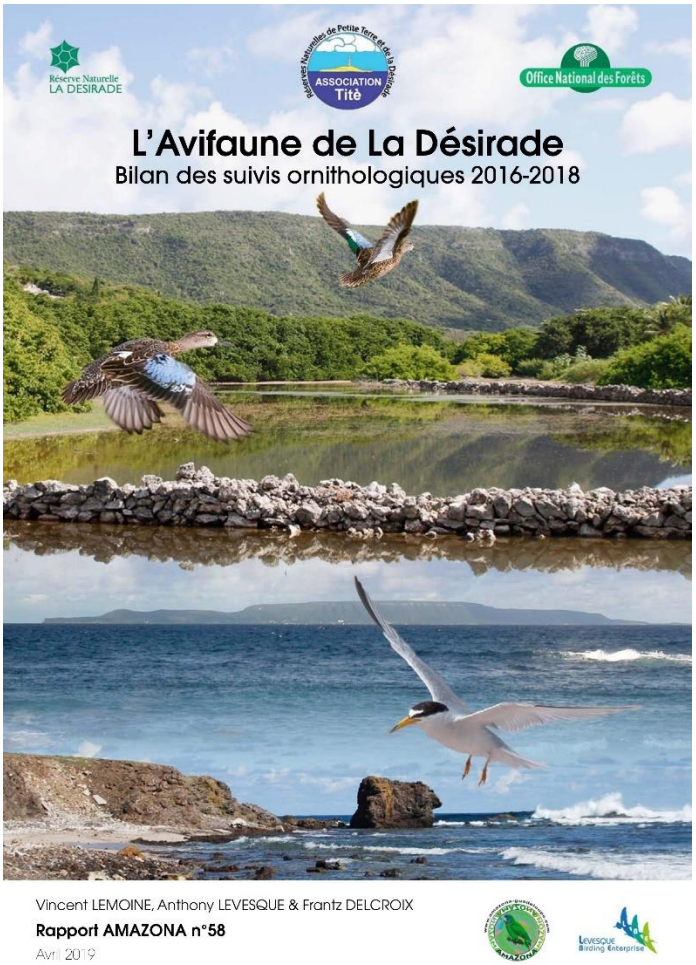

Figure 3 : Couverture du rapport d'étude - Source : RN

Carte 1 : Localisation des sites suivis à La Désirade entre 2016 et 2018.

L'avifaune de La Désirade, bilans ornithologiques 2016-2018 | 9 | Rapport AMAZONA n°58. Avril 2019

Figure 4 : Zone d'étude de l'avifaune à Désirade - Source : Rapport AMAZONA n°58

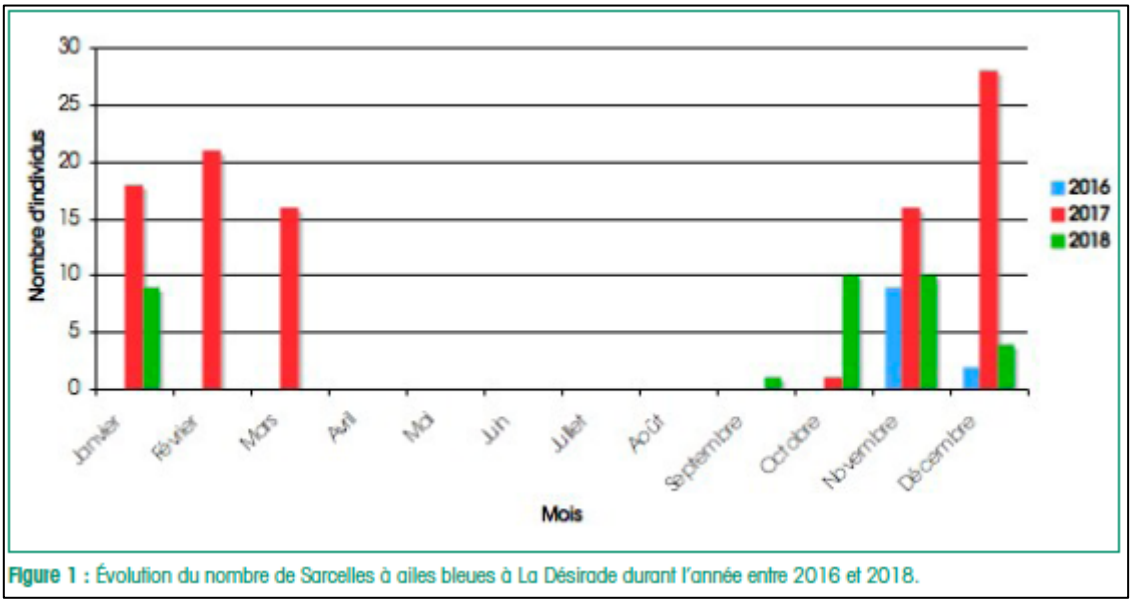

Figure 1 : Évolution du nombre de Sarcelles à ailes bleues à La Désirade durant l'année entre 2016 et 2018.

Figure 5 : Évolution du nombre de Sarcelles à ailes bleues. Source : Rapport AMAZONA n°58

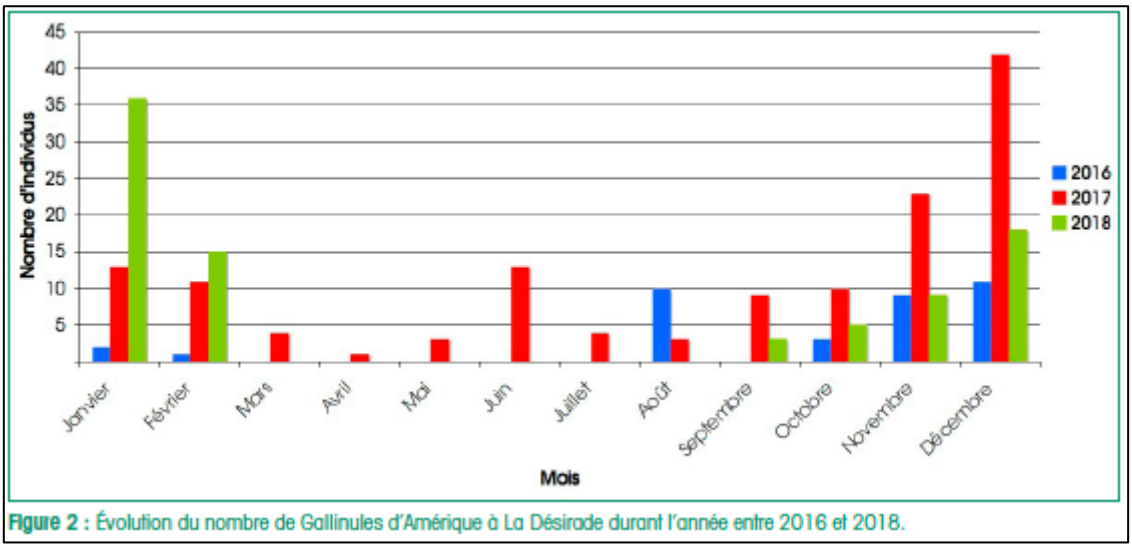

Figure 6 : Évolution du nombre de Gallinules d'Amérique. Source : Rapport AMAZONA n°58

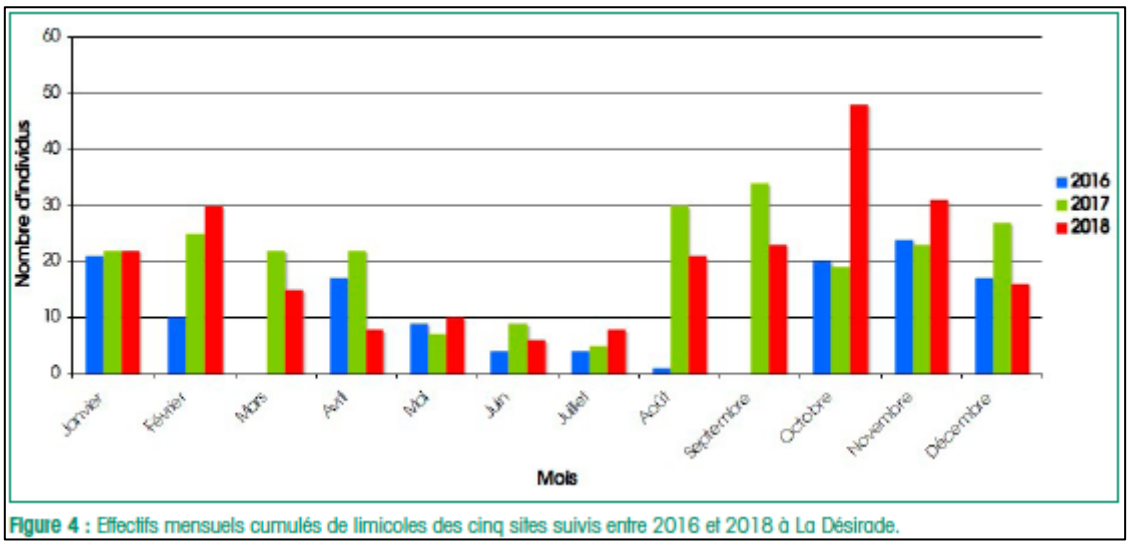

Figure 7 : Effectif mensuel cumulés de limicoles. Source : Rapport AMAZONA n°58

2. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces protégés

2.1 protéger et conserver les milieux terrestres

2.1.1 AD 05 : Mise en défens de parcelles

Deux enclos de 36 m² ont été mis en place sur la Pointe Mancenillier en 2015. Ces deux petites surfaces soustraites au pâturage des cabris divaguant servent de témoins par rapport aux surfaces adjacentes qui subissent le surpâturage. Les enclos ont été entretenus suite à l'altération de la rouille. Un suivi par photos est effectué par l'équipe de la Réserve. En 2017, un inventaire de la végétation avait été fait.

Liste des espèces présentes dans les enclos :

- Ti Baume – *Croton flavens*
- Véronique bord de mer - *Evolvulus convolvulus*
- Amaranthe bord de mer – *Blutaparon vermiculare*
- Pourpier - *Portulaca oleracea*
- Cactus Tête à l'anglais - *Melocactus intortus*

- Graminée – *Sporobolus pyramidatus*
- Graminée – *Fimbristylis cymosa subsp. Spathacea*
- Ti teigne – Teigne bord de mer – *Pectis humifusa*
- Chiendent bord de mer – *Sporobulus virginicus*

Une réflexion sur la mise en place d'un suivi régulier via l'utilisation d'un outil de type drone est en cours. Les données qui pourraient être recueillies seraint, d'une part, le recouvrement spécifique, c'est-à-dire le recouvrement de chacune des strates présentes et le recouvrement de chacune des espèces au sein des strates, et d'autre part la diversité spécifique : le nombre total d'espèces. Ces informations permettent d'avoir une vision plus précise dans le temps de la vitesse de recolonisation des espèces.

Un premier essai de photographie aérienne a été réalisé le 6 mars 2017. Nous réfléchissons à la mise en place d'une technique d'analyse des données récoltées par photographie aérienne.

Situation en 2015

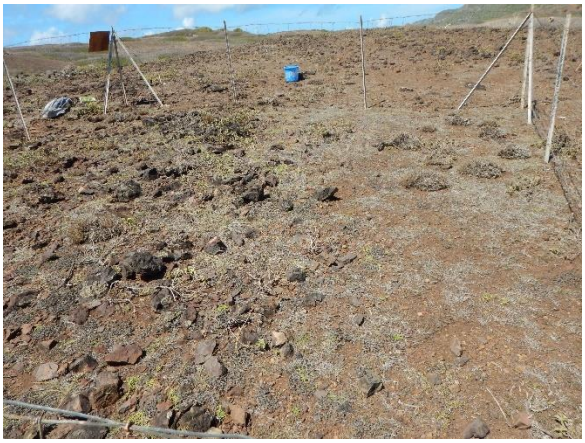

Figure 8 : Photo de l'enclos 1 en 2015. Source : RN

Situation en 2019

Figure 9 : Photo de l'enclos 1 en 2019. Source : RN

Figure 10 : Photo de l'enclos 2 en 2015. Source : RN

Figure 11 : Photo de l'enclos 2 en 2019. Source : RN

Le cercle rouge vous montre le même *Melocactus intortus* en 2015 et 2019. Les enclos le protégeant l'ont aidé à bien se développer au cours de ces quatre années.

2.1.2 TU 01 : Balisage et aménagement du sentier et TE 01 : Nettoyage des sites

Le site étant situé en bord de mer, de nombreux déchets, le plus souvent apportés par la mer, s'accumulent sur les plages. Afin d'offrir un site accueillant, le personnel de la réserve fait régulièrement des opérations de nettoyage durant ses missions.

La salle d'exposition est également entretenue, ainsi que l'ensemble de la signalétique de la réserve.

La limite de la réserve est entretenue une fois par an et notamment dans sa partie Nord. Il n'existe pas à ce jour de sentier baliser sur la réserve.

Figure 12 : Photo d'un panneau de la réserve naturelle rappelant la réglementation en vigueur. Source : J-Ph.Vantighem

2.2.2 SE 20 : Mise en défens de Melocactus intortus

Photo 12: Melocactus 118 nouvellement protégé en 2019. Source : RN

Afin de maintenir les Melocactus sous bonne protection, les enclos sont régulièrement changés, élargis ou réparés. Il existe plusieurs motifs de changement : le cactus grandi et se trouve à l'étroit dans l'enclos (changement ou élargissement de l'enclos), l'enclos se fragilise par le vent et l'air salé qui corrode le fer, l'enclos est cassé lors de manipulation ou encore les enclos sont déplacés et doivent être remis en place.

Ce sont lors des patrouilles ou des suivis des Melocactus que sont constatés ces problèmes. Ils sont alors remontés à toute l'équipe qui ensuite se charge de mettre en état les enclos concernés. Le suivi de l'état des cloches est réalisé au moins une fois par an lors du suivi des *Melocactus intortus*. Pour chaque enclos, nous renseignons l'état de l'enclos sur TDS (Terminal De Saisi), à savoir : « Bon », « Changer », « Elargir », « Réparer » ou « Enlever ».

C'est une petite dizaine d'enclos qui sont changés chaque année. Cela contribue à leur protection face aux cabris qui sont friands de ces cactées. Aucun Melocactus protégé n'a été jusqu'alors prédaté par les cabris.

2.2.3 PO 03 : Mise en place de tournées spécifiques de recherche d'espèces invasives

Dans le cadre du plan national d'actions Iguanes des Petites Antilles, le personnel de l'association Titè participe à la lutte contre l'Iguane commun sur la Désirade aux côtés des autres acteurs du PNA.

Les agents prospectent régulièrement dans les zones où des iguanes communs ont été observés et participent aux captures.

Présentation et contexte

L'iguane des petites Antilles, *Iguana delicatissima* est endémique des petites Antilles. Il est protégé en Guadeloupe depuis 1989 par arrêté ministériel[1]. En 2018, le statut de conservation de cette espèce a été

[1] Cf arrêté ministériel du 17.02.1989 en annexe 1

revu et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature classe désormais l'iguane des petites Antilles en danger critique d'extinction[2].

Le nouveau plan national d'actions en faveur de l'iguane des petites Antilles entre 2018 et 2022[3] présente les mesures à mettre en œuvre pour sauver l'espèce.

Le territoire de cette espèce diminue chaque jour un peu plus, l'iguane des petites Antilles subsiste sur quelques îles (La Désirade, îlet Chancel, la Dominique). La Désirade est l'un des derniers hotspot de l'iguane des petites Antilles.

En 2016, une première observation d'un iguane commun a été faite sur l'île de La Désirade. En mai 2019 on comptabilise 15 observations d'iguanes communs et ou d'hybridation et 14 captures. Les observations et captures se font dans un périmètre restreint ce qui permet une prospection assidue.

Figure 13 : Carte de la zone de prospection en décembre 2018. Source : Rapport de bilan de la lutte iguane commun à La Désirade - RN

Mise en place de l'action de lutte iguane commun

Ce début d'invasion met en péril la survie de l'iguane des petites Antilles. Mais il est encore possible d'enrayer l'invasion de l'iguane commun en maintenant un réseau de veille et en poursuivant le travail de sensibilisation de la population.

Afin de coordonner des actions efficaces de lutte sur La Désirade, l'équipe d'animation du PNA a signé une convention avec l'association Titè, financée par la DEAL[4]. Cette convention définit les modalités du renforcement de la lutte contre l'invasion de l'iguane commun à Désirade, à savoir la coordination des bénévoles sur le terrain ainsi que la mise en place d'un réseau de veille sur l'île. À cette convention s'ajoute une subvention FEDER permettant l'achat de matériel nécessaire à l'animation du réseau de veille.

L'animatrice de réseau de veille, Léa Trifault, ayant quitté son travail, elle a été remplacée temporairement par Sophie Le Loc'h en attendant l'arrivée d'un nouvel animateur.

[2] (Van Den Burg, Breuil, & Knapp, 2018)
[3] (Ardops Environnement, 2017)
[4] Cf convention de prestation du service DEAL en annexe 2

Réglementation

L''arrêté n°971-2018-10-09-002 autorisant l'Office National des Forêts à procéder à des opérations de captures et de destructions de spécimens d'espèce exotique envahissante de la faune sauvage (Iguane commun, *Iguana iguana*) dans le cadre du plan national d'action en faveur de l'iguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) a été pris le 09 octobre 2018.

Cet arrêté présente une liste de personnes autorisées à procéder à des opérations de captures, de prélèvements, de transport, de garde et de destructions de spécimens *Iguana iguana*. L'arrêté intègrera au fur et à mesure de nouvelles personnes formées pour cette action.

La zone géographique concernée est la Guadeloupe. L'action lutte iguane commun se concentre pour le moment sur l'île de La Désirade. Il est prévu dans un second temps de mettre en place une limitation de l'espèce iguane commun sur des zones priorisées dans le plan de lutte iguane commun.

Le rapport est consultable sur le site de la réserve naturelle : https://reservesdesiradepetiteterre.com/

3. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

3.2 Diffuser les missions et actions de la réserve et de son patrimoine

3.2.1 PI 06 : Actualiser le site internet

Un nouveau site internet regroupant les deux réserves naturelles a été mis en place en 2017 et 2018 ce site a pour objet de porter à la connaissance du public les actions engagées dans les réserves naturelles et de mettre en ligne les études et les bilans des inventaires naturalistes. On y trouve aussi toutes sortes de documents pratiques comme les bulletins d'adhésion à l'association ou les fiches d'informations pour les bénévoles.

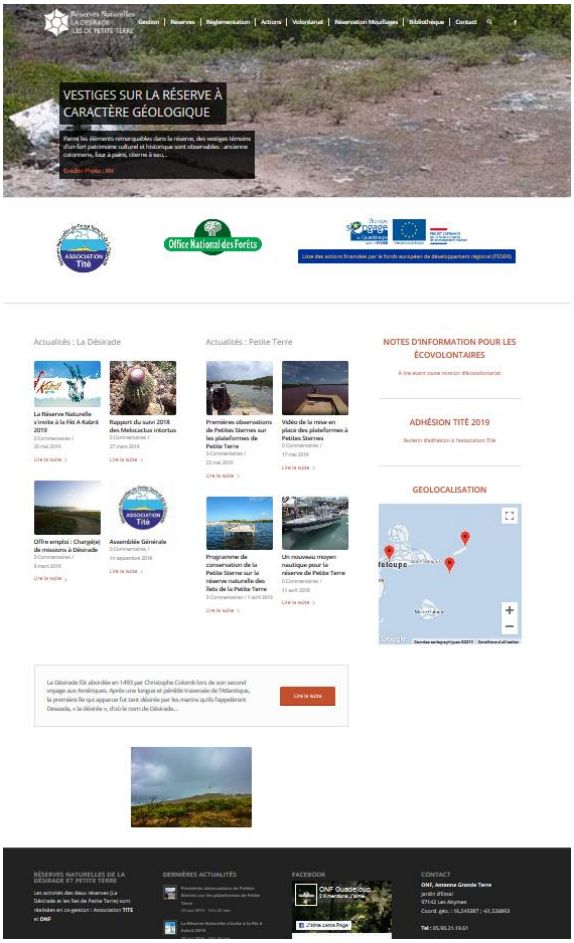

Figure 14 : Capture d'écran de la page d'acceuil du site de la réserve naturelle - Source : RN

3.3 Poursuivre l'éducation à l'environnement

3.3.1 PI 12 : Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire

La convention entre l'association Titè et l'école primaire pour des interventions dans le cadre du PEDT n'a pas été renouvelée.

En 2018, il n'y a eu que deux interventions d'une journée auprès des scolaires sur la Désirade. Au cours de ces animations, les enfants ont pu découvrir la faune, la flore et la géologie de la Désirade.

3.3.2 PI 13 : Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations

Les gestionnaires de la réserve ont été peu actifs sur l'éducation à l'environnement auprès du grand public. Lors de la Fête à Kabrit, un stand a été tenue et des animations ont été proposées du 31 mars au 2 avril.

Les gestionnaires ont accueilli à deux reprises les membres d'une association pour leur faire découvrir la réserve de la Désirade. L'association Bwa lansan est venue le 24/06 et l'association des montagnards le 30/06.

4. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

4.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation en vigueur

4.1.1 PO 04 : Renforcer la coordination des différents moyens de police sur le territoire

En 2018, il y a 152 jours-hommes réalisés sur la réserve naturelle de la Désirade et une présence sur 119 jours (32,6% des jours de l'année). Les missions sont menées généralement seul sauf pour les missions où il y a des travaux importants ou des missions spéciales en police. Un agent est affecté à La Désirade à raison de 12 à 15j par mois à tour de rôle.

Nous estimons que 25% du temps de présence sur La Désirade est consacré à la surveillance, il y a donc en 2018, 38 jours-hommes en matière de police.

En 2018, une seule procédure judiciaire a été ouverte suite au dépôt constaté de près de 400m3 de matériaux de dragage du port dans la réserve le 12/07/2018. 4 infractions ont été relevées au titre du code de l'environnement. La procédure a été déposée au parquet en 2019.

Les agents font essentiellement de la prévention et de l'information sur la réserve.

Figure 15 : Photo de mission de surveillance par un agent de la réserve. Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- Circulation des véhicules en espaces naturels
- Divagation des animaux d'élevage (nécessité d'acquérir un téléobjectif)
- Vol de cactus tête à l'anglais
- Abandon de déchet
- Utilisation de drone sur la réserve avec un risque de dérangement des oiseaux nicheurs

Au 31 décembre 2018, l'association Titè compte 5 agents commissionnés et assermentés

Chef de commissionnement	Nombre d'agents	Zone géographique
Réserve Naturelle espace terrestre (Code de l'environnement)	5	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Réserve Naturelle espace terrestre (Code rural et de la pêche maritime)	1	Guadeloupe
Patrimoine naturel (faune et flore protégée, géologie)	3	Guadeloupe
	2	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Circulation des véhicules en espaces naturels	3	Guadeloupe
	2	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Garde du littoral	2	Les terrains du conservatoire du littoral sur la Guadeloupe et le DPM des réserves
	2	Le DPM des réserves

Tableau 1 : chef de commissionnement selon les agents. Source : RN

Cabris

A plusieurs reprises des interventions ont été faites afin de mettre fin à la divagation des cabris dans la réserve,

- Rencontre avec les éleveurs de cabris,
- Recherche de solutions alternatives en se rapprochant des services compétents de l'INRA, interventions en directes auprès des éleveurs,
- Échanges avec la municipalité

Le constat ayant été fait que la divagation des animaux étant une réalité sur une partie importante du territoire communal, et aucune solution amiable ne semblant possible étant donné que cette problématique est de la compétence de la municipalité. Le maire de la commune nous informe qu'il envisage la création d'une fourrière sur le territoire communal de la Désirade.

Dès que cet équipement aura vu le jour une collaboration étroite avec la municipalité, la police municipale, la gendarmerie, les agents assermentés de l'ONF et les gardes de la réserve sera nécessaire afin de faire évoluer les pratiques actuelles.

Figure 16 : Photo d'animaux d'élevage en divagation sur la réserve. Source : A.Levesque

Figure 17 : Photo de cabri en divagation sur la réserve. Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes

Figure 18 : Photo d'un Melocactus intortus dévoré par un cabri. Source : RN

Figure 19 : Photo du dépôt de sable en réserve. Source : RN

Plan de gestion

Le plan de gestion a été rédigé et a fait l'objet d'une validation lors du comité consultatif le 27 septembre sous réserve d'intégrer les remarques éventuelles qui devront parvenir avant le 31 octobre 2016. La rédaction du document a été réalisée conformément au guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles proposé par Réserves Naturelles de France. Cette méthode s'applique à toutes les réserves naturelles nationales.

Ce plan de gestion a été validé lors du comité consultatif qui s'est réuni le 27 septembre 2016.

Suite à cette validation le document a été transmis pour avis au CSRPN qui s'en ait saisi lors de sa séance de travail du 2 juillet 2018, un certain nombre de remarques ont été faites (voir annexes)

Lors de l'envoi pour instruction par le CNPN, le ministère en charge de l'environnement a demandé une réécriture du document du fait de la modification de la méthodologie entrée en vigueur à la date du 1er janvier 2018.

Le bureau d'étude Ardops Environnement a été mandaté afin de proposer une nouvelle version de ce document.

Assurer la protection de l'iguane des Petites Antilles

Depuis le début 2018 des iguanes communs sont régulièrement signalés dans le bourg de la Désirade. Cette espèce invasive est la cause de la disparition de l'iguane des Petites Antilles (espèce endémique et protégée). Or la Désirade est la seule commune de Guadeloupe sur laquelle l'espèce endémique n'est pas encore en concurrence avec l'espèce invasive.

L'équipe d'animation du PNA Iguane des Petites Antilles animée par l'ONF coordonne la mise en place des actions de lutte sur la Désirade.

Il est encore possible d'enrayer l'invasion de l'iguane commun en maintenant un réseau de veille et en poursuivant le travail de sensibilisation de la population. C'est ce réseau qui permettra de retirer les individus invasifs dès qu'ils sont repérés.

L'association Titè a recruté un animateur de réseau de veille.

Cet animateur en CDD de 6 mois a été chargé de :

- Mettre en place un réseau de veille sur Désirade
- Coordonner les actions de prospection sur le terrain
- Sensibiliser quotidiennement la population
- Travailler en lien avec les gendarmes, les policiers municipaux et les pompiers
- Coordonner les patrouilleurs, ONF et écovolontaires ainsi que la logistique associée
- Mettre en place des animations auprès des scolaires

5. Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

5.1 Renforcer l'implication dans les projets de coopération au niveau local

5.1.1 Concertation avec les partenaires locaux et acteurs locaux

Partenariat avec un agriculteur

Afin de répondre aux sollicitations de l'agriculteur Monsieur Raoul Berchel et de lui permettre de protéger et valoriser une importante population de *Melocactus intortus* présente sur les terrains de son exploitation agricole, un panneau d'information a été réalisé et implanté sur le site.

Figure 20 : Panneau d'information sur les Melocactus intortus. Source : RN

Restauration écologique de la Pointe Colibri

La Pointe Colibri est située à l'Ouest de la Désirade. La végétation naturelle du site a été fortement modifiée et remplacée par des prairies de pâturage depuis de nombreuses années. Au-delà de sa beauté paysagère, le site accueille une des dernières populations viables d'Iguanes des petites Antilles en Guadeloupe. Site également favorable pour la nidification de la Petite Sterne et de limicoles, il subit de nouvelles dégradations qui à terme menacent directement la survie des Iguanes des petites Antilles. Les activités actuelles sur le site ne sont pas compatibles avec les enjeux de conservation d'une espèce en danger comme l'iguane des petites Antilles qui bénéficie par ailleurs d'un Plan National d'Actions. Ce projet répond à un besoin urgent de restauration de la Pointe Colibri et de sa valorisation écotouristique pour favoriser des usages plus respectueux du site.

Le projet a pour objectif de :

- Restaurer les habitats naturels en faveur de l'iguane des petites Antilles et de la Petite Sterne
- Reconquérir et valoriser le site pour stopper sa dégradation et les usages inadaptés
- Valoriser le site dans le cadre d'un développement écotouristique pour favoriser sa conservation

La démarche comporte les étapes suivantes :

- Phase 1 : Remise en état du site (retrait des dépôts de sargasse, déchets, remblais)

- Phase 2 : Maîtrise du foncier (accompagnement du pâturage sur la FDL)

- Phase 3 : Re-végétalisation sur 2,6 ha (décompactage du sol, mise en place d'enclos de plantations avec un cortège d'espèces indigènes et deux espèces protégées)

- Phase 4 : Aménagement du site (mise en place d'un sentier de découverte avec une plateforme d'observation et gestion du stationnement et de la circulation)

- Phase 5 : Formation des prestataires pour développer une activité écotouristique autour du projet

Réalisation du budget 2018

	RNN géologique de La Désirade réalisation du budget 2018								
	Dépenses					Recettes			
	Charges		Prévu	n° compta	Réalisé	Produits	n° compta	Prévu	Réalisé
60	Achats		26900		22284,23				
60	Prestations de service	Gestion ONF	14000		14000	Taxe sur les passagers transportés, Taxe Barnier	70	8000	8447,55
		Etudes,avifaune et flore	7000		6343,52				
60	Achats non stockés	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau	900		1009,08				
60	Autres fournitures	Fourniture entretien et petit équipement	5000		931,63	Subventtion Etat Deal	74	75150	67265
61	Services extérieurs		14000		10031,03				
61	Location	Location immobilière et mobilière (loyer+charges)	6000		5300	Cotisation des membres	86	350	30
61	Entretien et réparation	Equipement du site - Entretien véhicule	1000		2369,06				
61	Assurance	Véhicule, maison et RC	2000		2361,97				
	Mise en défends de la flore patrimoniale		5000						
62	Autres services extérieurs		7500		6606,52				
62	Communication et publication	Communication grand public et éducation à l'environnement	1000		556,35				
62	Voyage, déplacement, missions		3000		1383,84				
62	Frais postaux et téléphoniques		1000		905,89				
62	Commissaire aux comptes, expert comptable, services bancaires		2500		2464,03				
62	Frais de mission et réception				1189,63				
	Divers				106,78				
63	Impôts et taxe		600		502,18				
64	Charges du personnel		33500		31837,97				
64	Rémunération et charges pour le personnel équivalent à		33500		31837,97				
65	Autres charges de gestion courante				119,35				
67	Charges Exceptionnelles				400				
68	Dotation aux amortissement		1000		4125,23	transf de charges			611,19
86	Contributions volontaires en nature		7800		987	Contr. Vol. en nature	86	7800	987
		Total dépenses	91300		76893,51	Total recettes		91300	77340,74

Tableau 2 : Réalisation du budget 2018. Source : RN

Prévisions et objectifs pour 2019

1. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces

- Projet d'aménagement de la Pointe Colibri : la mise en œuvre de cette action se fera par le recrutement d'un animateur en CDD de 10 mois.

- La réserve participera à la « veille » Iguane commun pour éviter toute nouvelle introduction de cette espèce et capturer les individus iguanes communs observés sur l'île.

- Mise en place d'un enclos de réintroduction du *Melocactus intortus.* Une réflexion sera proposée sur la délimitation de sites pour la réintroduction de cette espèce.

- Faire valider le plan de gestion par le CNPN. Dès que le travail de ré-écriture et de compléments sera réalisé par le bureau d'étude Ardops Environnement, le document sera transmis au CNPN pour validation.

2. Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement

- Projet de sentier multimédia.

Proposer à la municipalité de La Désirade la réalisation d'un sentier multimédia incluant une découverte de la réserve naturelle ainsi que d'autres sites d'intérêt historique qui pourraient être valorisé à Baie-Mahault comme les vestiges de la cotonnerie, le phare ou l'ancienne station météo.

Il serait souhaitable qu'un partenariat puisse être signé avec la municipalité, l'ONF et l'association Titè afin de mobiliser des moyens financiers nécessaire mais aussi d'assurer la cohérence dans les actions qui viseraient à développer l'attractivité touristique de l'île.

- Actualiser le site internet. Mettre à jour de manière régulière 2 fois par mois l'actualité de la réserve géologique

3. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- Faire valider le plan de gestion par le CNPN. Dès que le travail de ré-écriture et de compléments sera réalisé par le bureau d'étude Ardops Environnement le document sera transmis au CNPN pour validation.

4. Objectif 5 : Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

- La réserve participera à l'animation du réseau tortues marines dans le cadre du Plan National d'Actions tortue marine.

- Renforcer l'implication dans les Plan National d'Actions Iguane des Petites Antilles. L'équipe de la réserve s'impliquera aux côtés de l'ONF et des éco-volontaires dans les missions de surveillance et de recherche de l'Iguane commun selon le planning mis en place.

5. Prévision du budget 2019

	RNN géologique de La désirade réalisation du budget 2017								
	Dépenses					Recettes			
	Charges		Prévu	n° Compta	Réalisé	Produits	n° compta	Prévu	Réalisé
60	Achats		26100						
60	Prestations de service	Etudes	10000	604	6709,85	Taxe sur les passagers transportés, Taxe Barnier	70	14000	23879,8
		Gestion ONF	14000	604	14000				
60	Achats non stockés	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau	600	602+606	3001,93				
60	Autres fournitures	Petite équipement et fourniture pour la maison des gardes	1500	6152+6155	190,24	Subventtion Etat Deal	74	75150	75150
						Subvention Région	75	10346	281
61	Services extérieurs		13300						
61	Location	Location immobilière et mobilière (loyer+charges)	6000	613+614	5565	Cotisation des membres	86	250	200
61	Création et maintenance des infrastructures d'accueil (entretien vehicule et maison)	Mise en valeur du patrimoine géologique de la réserve	5000	61552	415,71				
61	Assurance	Véhicule et RC	2300	616	2518,35	Produits divers	758		
	Frais séminaires et colloques			6185	270				0,16
62	Autres services extérieurs		14100			Reprise sur prov d'expl.	7815		1600
62	Communication et publication	Communication grand public et éducation à l'environnement	6600	6233+6237	10726,83	Transfert charges d'exploitation	791		825,48
62	Voyage, déplacement, missions		2000	6251	1492,23				
62	Frais postaux et téléphoniques		1000	626	947,59				
62	Commissaire aux comptes, expert comptable, services bancaires		3500	627+6226	2497,74				
62	Frais de mission et réception		1000	6256+6257	1350,24				
63	Impôts et taxe		900	6333	539,05				
64	Charges du personnel		34000						
64	Rémunération et charges pour le personnel équivalent à 1 ETP		34000	64+65	29585,08				
68	Dotation aux amortissement		1000	68	4121,83				
86	Contributions volontaires en nature		16400				86	16400	1929,22
		Total dépenses	105800		83931,67	Total recettes		105800	103866

Tableau 3 : Prévision 2019 du budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN

Table des annexes

1 - Compte rendu de l'assemblée générale de Titè de l'exercice 2017 P 18
3 – Affiche recherche iguane commun P 21
4 – Compte rendu de l'atelier déchange pour le plan de lutte contre l'iguane commun P 22
5 – Avis du CSRPN pour le plan de gestion de la RNR de La Désirade P 25
6 – Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Nationale de Désirade P 27

Compte-Rendu de l'assemblée générale 2017 de l'association Titè
Le 22 septembre 2018, La Capitainerie, La Désirade

Nombre de participants : 37 personnes
Nombre d'adhérents présents : 22 adhérents
Procurations : 7 procurations. *1 procuration du conservatoire du littoral (membre de droit) à l'ONF. 2 procurations des deux membres de la collectivité (membres de droit : David LANDRY et Christine CHEVRY) à Jean-Claude PIOCHE. 1 procuration de Aurélie PLUTON à Laetitia LEBRAVE. 1 procuration de Jocelyn SAINT-AURET à Marie-Elisabeth SAINT-AURET. 1 procuration de Marie-Louise DULORME à Raoul LEBRAVE. 1 procuration de Sophia DINANE à Laetitia LEBRAVE.*
Nombre de votants : 29.
En PJ : Convocation, liste des participants, la présentation, compte de résultat et bilan.

Ouverture la séance à 9 :57 le 22/09/2018.

Le Président, Monsieur Raoul Lebrave, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Maire de la Désirade, Monsieur Jean-Claude Pioche qui poursuit par un mot d'accueil. Il salue l'ensemble des personnes présentes pour l'assemblée générale. Il remercie Monsieur Emmanuel ROBIN d'être présent ce jour, car il a contribué à la création de l'association Titè pour impliquer la Désirade dans la gestion des réserves naturelles. Il salue le travail réalisé par les agents des réserves naturelles et remercie les représentants de l'Union des Marins de la Désirade d'assister à l'AG. Après avoir rappelé que les îlets de la Petite Terre sont sur le territoire de la Désirade.

Le Président remercie le Maire. Il souligne l'important de la commune de la Désirade comme étant la seule de Guadeloupe à avoir deux réserves naturelles nationales sur son territoire. Le Président déclare l'important du partenariat avec l'Office National des Forêts pour mener à bien la bonne gestion des réserves naturelles. Après avoir présenté l'ordre du jour (voir pièce jointe), il précise que la journée sera longue et qu'elle sera constituée de deux moments forts, les inaugurations du nouveau bateau et de la salle d'exposition de la réserve naturelle de la Désirade.
Le président apporte des précisions quant au renouvèlement du CA. Ce dernier sera nommé en fin d'assemblée générale et ses membres devront se réunir au minimum trois fois par an. Les membres d'honneur sont Monsieur ROBIN Emmanuel et Monsieur Emile SPENO.
Le Président salue et remercie l'ensemble de son personnel, l'ONF, les écovolontaires, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. Il salue également la présence du curé.

remercie le Président et annonce qu'il s'agit de sa première participation à l'AG de l'association Titè. Il est très satisfait du partenariat entre l'ONF et Titè et précise l'importance qu'ont les bénévoles dans le fonctionnement de l'association et la réalisation des actions. Il précise que l'ONF apportera encore son soutien à l'association pour la bonne gestion des réserves. Il en profite pour remercier le conservateur des réserves, Monsieur René DUMONT, agent de l'ONF. Il signale qu'avec le soutien de l'AFB et de la commune, que l'ONF va pouvoir s'engager dans un projet environnemental à la pointe des colibris.

Le rapport moral est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des 29 voix.

Le rapport financier :

Madame Claudine CABRERA, experte comptable de l'association présente le rapport financier. Elle commence par présenter le bilan, puis les compte de résultats (voir PJ).
Elle précise l'importance du bénévolat dans l'association qui est chiffré à plus de 40 000€. Elle poursuit en précisant que l'ONF a différé sa demande de paiement pour la gestion des réserves naturelles, permettant ainsi à l'association d'avoir suffisamment de trésorerie pour faire les avances nécessaires dans le cadre du programme FEDER.
Elle demande à l'association de poursuivre sa recherche de nouvelles sources de financement.

Le Président annonce qu'il est effectivement important de se tourner vers les nouveaux interlocuteurs comme l'Agence Française pour la biodiversité pour obtenir de nouveaux financements, mais également de continuer à solliciter l'Europe. Le Président demande aux administrateurs de s'impliquer dans la recherche de financements alternatif

Madame Claudine CABRERA remercie René DUMONT et Eric DELCROIX qui sont ses interlocuteurs pour le dossier comptable et social.

Le Président explique également l'importance de continuer à développer des programmes en partenariat avec des partenaires pour augmenter la capacité de portage financier et technique des projets.

Le maire de la Désirade exprime son souhait d'avoir plus d'entrée d'argent par les usagers des réserves naturelles, pour contribuer à leurs financements.

Le président apporte à l'assemblée des informations concernant le cadre réglementaire pour exercer une activité commerciale en réserve naturelle, ainsi que les obligations des entreprises vis-à-vis de l'association.

Une fois la présentation du rapport financier 2017 effectué par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes prend la parole.

Monsieur Fred BALTIMORE représente Monsieur DAHAN, commissaire aux compte de l'association Titè. Il rappelle que la mission du CAC est de donner une opinion neutre et objective sur les comptes. Il déclare que les comptes sont sincères et régulier, il donne une image fidèle de la structure. A l'issu du contrôle aucune anomalie n'a été relevée. Le commissaire aux comptes certifie les comptes 2017 de l'association Titè.

Le rapport financier est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des 29 voix.

Membres écovolontaires élus à l'unanimité :

Prénom	Nom	Téléphone	E-mail
Patrick	NOVELLO	0690763211	novello.patrick@neuf.fr
Sonia	COSIC	0690419181	cosicso01@gmail.com

Membres de socio-professionnels élus à l'unanimité :

Prénom	Nom	Domaine	Téléphone	E-mail
Sophia	DINANE	Transporteur	0690 67 97 30	transportdinane@gmail.com
Mathieu	SAINT-ELOI	Pêcheur		mathieusainteloi@gmail.com
Laurane	ZAMIA	Restaurateur	0690718462	contact@oasisladesirade.com

Le président propose à Philippe SAINT-AURET qui souhaite se présenter en qualité d'armateur d'être coopté et d'être sur la liste d'attente pour les prochaines élections.

Membres personnes qualifiées élus à l'unanimité :

Prénom	Nom	Téléphone	E-mail
Raoul	LEBRAVE	0690569425	rlebrave@gmail.com
Cédrick	RUTIL	0690765605	cedrickrutil@gmail.com
Aurélie	PLUTON	0690358426	Aurelie.pluton@live.fr
Marius	MEILET	0690997027	Marius.meillet@gmail.com

Le Président précise que la prochaine rencontre du CA sera pour les élections du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h45.

le 22/10/2018

Recherche Iguane commun (*Iguana iguana*) sur la Désirade

Espèce introduite menaçant l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*)

En cas d'observation appelez immédiatement l'association Ti Tè
qui tentera d'intervenir dans les plus brefs délais
0690 503 573 (Alain SAINT-AURET) ou
0690 349 755 (Eric DELCROIX)

Dernière observation : début décembre 2016 à Beauséjour à l'intersection des rues Saint-Jean BERCHEL et Jean-Noël KARAT

Nous avons besoin de chacun de nous pour sauver notre Iguane endémique. Merci d'avance pour votre contribution.

lus d'informations sur : http://www.iguanes-antilles.org/

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ARDOPS
Environnement

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER D'ECHANGE POUR LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'IGUANE COMMUN AUX ANTILLES FRANÇAISES

---

8 OCTOBRE 2018 – LES ABYMES, GUADELOUPE

Personnes présentes :

- Nicolas BARRE, Association AEVA
- Fabien BARTHELAT, DEAL Guadeloupe
- Sophie BEDEL, Parc National de Guadeloupe
- Caroline CREMADES, ONF
- Thibault DAUBAS, Parc National de Guadeloupe
- René DUMONT, ONF
- Béatrice GALDI, DEAL Guadeloupe
- Gisèle GRANCHAMP, SDIS Guadeloupe
- Fortuné GUIOUGOU, Association Le Gaïac
- Aude KUBIK, DEAL Guadeloupe
- Gilles LEBLOND, CSRPN Guadeloupe
- Sophie LE LOC'H, ONF
- Chantal NANHOU, Région Guadeloupe
- Karl QUESTEL, Agence territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy
- Régis RAGAZZI, ONF
- Stéphanie SCHANDENE, ONF
- Léa TRIFAULT, Association TITE
- Jean-Luc VIARDOT, Ville de Saint-François

- Baptiste ANGIN, Ardops Environnement,
- Blandine GUILLEMOT, Cellule technique Antilles françaises de l'ONCFS
- David ROZET, SMPE (ONCFS/AFB) Guadeloupe

L'ONCFS souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il est rappelé que la rédaction du plan de lutte contre l'Iguane commun est réfléchie en étroite collaboration avec le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de l'Iguane des petites Antilles dont une réunion s'est tenue le matin même.
Un tour de table est ensuite proposé afin que chacun puisse se présenter.

B. OBJECTIFS DU PLAN ET HIERARCHISATION GEOGRAPHIQUE

1. Objectifs du plan

Il est rappelé que compte-tenu de la colonisation de l'Iguane commun et du biotope, l'éradication complète dans les Antilles françaises est exclue car utopique, les mesures vont concerner sa régulation et la limitation de sa progression sur le territoire. Les trois objectifs du plan sur 5 ans sont ensuite énoncés.

2. Hiérarchisation géographique des priorités

La hiérarchisation géographique des priorités est présentée (3 niveaux). Une discussion est engagée sur la pertinence de chaque zone.
Il est demandé pourquoi l'ilet Kahouanne et le littoral de Deshaies et Saint-Rose ne sont pas inscrits en priorité 1, compte-tenu du potentiel de translocation et de la population relictuelle existante. Il est précisé que les zones de priorité 1 visent à préserver les populations d'Iguane des petites Antilles viables.
Les participants sont interrogés sur la possibilité d'inscrire tout Jarry en zone de priorité 1 et non que la zone portuaire. Il semble souhaitable de rester concentrer pour l'instant sur de petites zones afin de pouvoir y mener de réelles actions.
Il est demandé pourquoi il n'est pas envisagé de préserver les derniers bastions d'Iguane des petites Antilles en Basse-Terre en les inscrivant en priorité 1. Il est répondu que ces zones sont impossibles à gérer compte-tenu du milieu (forêt humide). Aussi, la seule option envisageable est de préserver le pool génétique en faisant de la reproduction ex situ à partir de ces individus (réflexion du zoo de Martinique).
Il est proposé finalement d'inscrire en priorité 2 seulement les zones de Basse-Terre où il existe une population relictuelle d'Iguane des petites Antilles et le reste de l'île de Basse-Terre en zone de priorité 3.

C. ACTIONS DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'IGUANE COMMUN

1. Objectif A – Mettre en cohérence le statut de l'IC avec les menaces qu'il présente et adapter la réglementation en conséquence

Action 1. Faire évoluer la convention de Carthagène pour la mettre en cohérence avec la problématique de l'Iguane commun.

Action 2. Suivre l'application du règlement européen sur les EEE.
Il est demandé s'il est possible d'importer un IC en Guadeloupe, notamment en tant que NAC (Nouvel Animal de Compagnie). Pour l'instant, cela est possible ; cela changera avec la parution de l'arrêté ministériel définissant la liste 2 des EEE (L.411-6), si l'IC y est bien inscrit.
De même, il est demandé, s'il est possible de manger l'IC. Cela est compliqué pour les individus capturés dans le cadre d'un arrêté préfectoral de lutte contre les EEE (voir 1.5.2.7 du plan de lutte). Toutefois, cela sera possible pour un chasseur de consommer l'IC qu'il aura prélevé, mais le commerce de ce gibier ne sera pas possible.
Il est précisé qu'un arrêté préfectoral pour la lutte contre l'IC sera établi pour mener les opérations d'élimination. Il sera possible de mettre en annexe la liste des personnes autorisées en prévoyant une mise à jour régulière une fois qu'elles auront suivi les formations nécessaires.

3. Objectif C – Réduire la pression de l'IC sur les secteurs où il est présent

Action 1. Promouvoir la chasse de l'IC

Action 2. Elaborer des fiches réflexes pour les différents services sur la conduite à tenir en cas de signalements d'Iguane commun
Il est précisé que c'est une demande forte de la part de différentes structures qui peuvent être régulièrement contactées par des habitants qui ont des IC qui les dérangent ou qui sont blessés.

Action 3. Organiser des opérations d'élimination de l'IC sur des zones particulières

Action 4. Développer les connaissances sur l'IC dans les Antilles françaises

Il est abordé la question de l'évaluation des actions de lutte. Il était prévue une action spécifique, mais elle a été supprimée, faute de compatibilité avec la réglementation relative aux EEE. En effet, la seule méthode précise qui existe actuellement est la CMR (Capture-Marquage-Recapture) qui consiste à marquer des individus, les relâcher et les contrôler pour savoir s'ils ont survécu. Cela n'est toutefois pas possible en raison de l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel d'une EEE ; une dérogation est possible seulement dans le cas d'intérêt général majeur, ce qui ne semble pas être le cas ici, le risque étant non négligeable de contribuer au développement de l'espèce. D'autres méthodes doivent donc être envisagées.
La méthode du distance sampling pose le problème de savoir si on ne voit pas les individus parce qu'ils sont cachés ou parce qu'ils ne sont pas présents.
Il est fait remarquer qu'il ne sera pas possible d'endiguer la dynamique de l'IC et qu'il est illusoire d'obtenir des résultats probants. L'exemple de l'éradication du rat sur l'ilet Fajou est présenté. Aussi il est important de réaliser des opérations de régulation sur des sites bien identifiés.

Il est mentionné la possibilité de procéder à la stérilisation d'individus. Il est répondu que cela est très complexe à mettre en œuvre en raison de deux réglementations différentes, celle relative aux EEE (interdiction d'introduire un Iguane commun dans le milieu naturel, même stérilisé) et celle relative à l'expérimentation animale qui réglemente très fortement tout acte chirurgical sur un animal sauvage.

Il est demandé s'il a été envisagé de détruire les nids d'IC. Il est répondu que cela pourra être envisagé dans le cadre des opérations d'élimination, il faudra alors ajouter cette possibilité dans les arrêtés préfectoraux de lutte.

Il est précisé que l'ONF doit suivre très prochainement une formation sur l'utilisation de l'arbalète, réalisée par le SMPE.

Il est demandé si un contact a été pris avec Routes de Guadeloupe pour savoir si des impacts sur les infrastructures routières avaient été relevés. Cela n'a pas été fait.
De plus, la question est posée du seuil d'infestation à partir duquel l'IC peut causer des impacts importants. Cela n'est pas connu et aucun pays de la Caraïbe ne peut apporter d'estimations.

Il est demandé ce qu'il en est du territoire de Marie-Galante. Il est répondu qu'il y a eu peu de prospections d'organisées. Quelques individus ont été signalés, mais il n'y a jamais eu de traces de reproduction. Il est fait mention d'habitants qui aurait « domestiqué » des IC. Il est demandé si, à terme, ce pourrait être un territoire envisageable pour une translocation

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE

AVIS N°2018/11

Avis sur le projet de Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Désirade.

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.120-1, L.411-5, L.411-8 à 10 et R.411-46 et 47;

Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'Outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierreet- Miquelon;

Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;

Vu l'arrêté ministériel du 28 août 2017 portant nomination de M. Jean-François BOYER en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe;

Vu l'arrêté ministériel, du 17 février 1989 fixant les mesures de protection des reptiles et amphibiens représentés dans le département de la Guadeloupe, modifié par l'arrêté du 10 février 2014;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 portant organisation de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 28 mai 2018 accordant à M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, délégation de signature en matière d'administration générale;

Vu la décision DEAL/PACT 971-2018-05-31-002 du 31 mai 2018 portant organisation du service, accordant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu le Décret no 2011-853 du 19 juillet 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de La Désirade (Guadeloupe);

Vu le dossier « Plan de Gestion 2017-2021 de la Réserve naturelle nationale de la Désirade » ;

Considérant que les points soulevés lors de la présentation du projet n'ont pas été pris en compte dans leur totalité dans la seconde version du plan de gestion,

Considérant les incohérences relevées dans le plan de gestion, notamment entre la nature de la réserve et les actions du plan de gestion;

Considérant le manque important d'actions en faveur de l'acquisition de connaissances sur l'ensemble des taxa dans le périmètre de la RNN,

Le **Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe**, sollicité par voie électronique les 2 Juillet 2018, émet un **avis défavorable par 4 voies contre et 17 abstentions au plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Désirade** tel que proposé et demande à ce que des compléments et des précisions soient apportées à ce plan de gestion, à savoir ;

- Clarifier l'orientation de la réserve, signalée comme «à caractère géologique» dans l'arrêté ministériel de création de la réserve de 2011, par rapport aux actions présentées dans le PG ;
- Insister sur les actions à mener dans la zone de la réserve, et équilibrer par rapport aux actions présentées en dehors;
- Intégrer des géologues dans les projets de suivis, d'études ou autres sur cet aspect;
- Compléter la liste de la flore de la réserve en concertation avec le CBIG,
- La vérification du statut des ou de l'espèce de Scinque doit être précisée,
- Apporter des propositions plus pertinentes pour les aspects "connaissance de la flore" ;
- Prévoir et présenter une cartographie des habitats;
- Certaines incohérences concernant les temps prévus de certaines actions de suivi hors réserve sont à reconsidérer, notamment la proportion allouée aux suivis Chiroptères, par rapport aux suivis d'autres espèces par ailleurs étudiées;
- Il est également demandé que soient précisées les actions en matière d'acquisition de connaissance sur les Arthropodes terrestres de la Réserve et de prévoir dans le plan de gestion un programme défini;
- Enfin des précisions sont demandées en ce qui concerne la gestion des caprins et l'éventuelle restauration écologique des milieux impactés par ces animaux.

Fait à Nantes, le 07 Août 2018,

Le Vice Président du CSRPN
F. MEURGEY

Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de La Désirade

-

Le 18 juillet 2018

Le comité consultatif de la réserve naturelle de Petite Terre s'est réuni le 18 juillet 2018 à 11h30 à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre, sous la présidence de JM.Jumez sous-préfet de Pointe à Pitre, représentant le Préfet de Guadeloupe.

Liste des personnes présentes :

BARTHELAT Fabien	DEAL
CABRERA Claudine	Expert-Comptable pour l'association Titè
DELCROIX Éric	Association Titè – CM réserves de La Désirade
DULORMNE Maguy	Université des Antilles
DUMONT René	ONF – conservateur des réserves de La Désirade
FILLEAU Jérôme	APPPT – représentant des croisiéristes
JUMEZ Jean-Michel	Sous-Préfet de Pointe à Pitre
LEBRAVE Raoul	Président de l'association Titè
LE LOC'H Sophie	ONF – animatrice réseau PNA tortues marines et iguanes
LEVESQUE Anthony	Ornithologue
PESTOUR Jean-Louis	ONF – Directeur régional
PIOCHE Jean-Claude	Maire de La Désirade
ROUSTEAU Alain	Université des Antilles
TRIFAULT Léa	ONF – CM réserves de La Désirade

À 11h30, JM.Jumez ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

R.Dumont prend la parole pour excuser :

- D.Rozet de l'ONCFS,
- J.Michou de la brigade nautique de la gendarmerie
- C.Bouchon de l'Université des Antilles
- A.Pibot du conservatoire du littoral
- E.Mira du conservatoire botanique des îles de Guadeloupe.

1. **Approbation du PV de la réunion du 04 avril 2017**

Ce document est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. **Présentation des actions 2017**

L.Trifault et E.Delcroix présentent les actions réalisées en 2017. Ils font un bilan des actions phares mises en place :

- Le suivi de la population de *Melocactus intortus* et leur mise en défens
- Le renforcement de la population de Gaïacs
- Le suivi des oiseaux nicheurs et migrateurs
- La prospection d'iguanes communs sur l'île de La Désirade
- L'entretien de la réserve naturelle
- La communication et l'éducation à l'environnement : supports de communication (topoguide), salle d'exposition géologie permanente, animations
- Des évènements annuels : journée de nettoyage du littoral
- Un bilan police

R.Dumont explique les problèmes liés à la divagation de cabris sur la réserve. Quelques éleveurs refusent de parquer leurs animaux et les laissent ainsi divaguer.

JC.Pioche, en tant que maire de La Désirade, explique les difficultés de la commune pour lutter contre les cabris en divagation, il rappelle que la municipalité ne dispose pas de fourrière. Un devis a été demandé pour une dizaine d'animaux, il s'élève à 10 000 euro. Un arrêté municipal est en vigueur, la police municipale de La Désirade relève les bagues et des PV ont été adressés au propriétaire des animaux en divagation.

M.Dulormne informe que le conservatoire botanique des îles de la Guadeloupe réalise une étude pour connaître les sites où se trouvent des gaïacs sur l'île de La Désirade.

A.Rousteau pense qu'il manque un onglet afin de faciliter de recherche sur le site internet des réserves de La Désirade : www.reservesdesiradepetiteterre.com

S.Le Loc'h présente la problématique de l'iguane commun sur l'île de La Désirade et fait un compte rendu des journées de capture réalisées afin de capturer les individus identifiés.

L.Trifault fait un rapide bilan des différents facteurs qui sont impliqués dans la dégradation de l'état sanitaire de Melocactus intortus sur la réserve et hors réserve.

R.Lebrave, rappelle qu'il y a toujours des prélèvements par des amateurs de cactées qui veulent les replanter dans leur jardin, cette transplantation aboutie le plus souvent à la mort du cactus.

A.Rousteau insiste sur l'importance de connaître la provenance exacte des *Melocactus intortus* cultivés au jardin du Désert avant de les réintroduire dans la réserve.

JC.Pioche, en tant que maire de La Désirade, souhaite que des contrôles soient effectués par la Douane à l'embarcadère pour ouvrir les sacs et vérifier les éventuels prélèvements de Tête à l'Anglais et les sanctionner.

L.Trifault explique qu'un projet lapidaire est en cours de réflexion sur l'île de La Désirade et que la réserve pourrait y apporter son soutien.

R.Lebrave, en tant que président de l'association Titè, rappelle que la vocation des gestionnaires des réserves de La Désirade est de protéger et conserver les espaces naturels et non pas d'aider au développement économique de l'île de La Désirade. Ainsi l'association Titè pourra apporter son soutien au projet lapidaire mais n'apportera aucun financement.

JC.Pioche, déplore le logo de la commune ne soit mis en première de couverture du guide de géologie de la Désirade mais seulement au verso avec les autres logos des partenaires du projet.

3. **Compte-rendu de l'exécution du budget 2017**

C.Cabrera présente la réalisation du budget 2017. Elle précise que la réalisation du budget prévisionnel est globalement conforme aux prévisions.

Le budget est approuvé.

4. **Présentation du budget prévisionnel 2018**

R.Dumont présente le budget prévisionnel 2018 de la réserve de La Désirade. Aucune observation n'étant faite ce budget est approuvé.

L'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 12h30

Le Sous-préfet de Pointe à Pitre

JM. Jumez

3